

**ARRETE N°A2023\_434**  
**Délégation de signature à Monsieur Khalid JÉOUIT, responsable du service**  
**Gestion de la flotte automobile**

**LE MAIRE DE BONDY,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19 et L. 2122-20,

VU le code de la route, et notamment ses articles L. 121-6 et L. 130-9,

**CONSIDERANT** que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

**CONSIDERANT** que les délégations données par le Maire, en application de l'article L. 2122-19 précité, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

**CONSIDERANT** que les représentants légaux de personnes morales disposent d'un délai de 45 jours, à compter de l'envoi ou de la remise de l'avis de contravention, pour désigner les personnes ayant commis une infraction routière dans les conditions prévues par le code de la route,

**CONSIDERANT** que l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) met à la disposition des gestionnaires de flotte des outils accessibles depuis son site Internet leur permettant d'effectuer cette démarche de façon intégralement dématérialisée,

**CONSIDERANT** que dans un souci de sécurité juridique des actes, il est nécessaire de donner délégation à Monsieur Khalid JEOUIT, responsable du service Gestion de la flotte automobile, pour désigner les conducteurs des véhicules municipaux auteurs d'infractions,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Conformément aux dispositions des textes susvisés, il est donné délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Khalid JEOUIT, responsable du service Gestion de la flotte automobile, pour désigner les conducteurs des véhicules municipaux auteurs d'infractions sur le site Internet de l'ANTAI.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté prend effet dès sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**ARTICLE 4** – Notification du présent arrêté sera adressée à Monsieur Khalid JEOUIT et copie en sera adressée à :

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 093-219300100-20231127-A2023\_434-AR



- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Procureur de la République.

Fait en Mairie à Bondy, le **27 NOV. 2023**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Herve'.

Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional



Je soussigné Khalid JEOUIT  
certifie avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Bondy, le